



Union Interparlementaire
Groupe belge

Compte rendu de la 149^e Assemblée de l'Union interparlementaire (Genève, 13-17 octobre 2024)

Débat général sur la science, la technologie et l'innovation: allocution du président du Groupe belge



M. Andries Gryffroy (N-VA), président du Groupe belge, a prononcé le discours suivant (traduction) lors du débat général consacré au thème «Exploiter la science, la technologie et l'innovation pour un avenir plus pacifique et durable»:

«Chers collègues,

Dans le monde en mutation rapide d'aujourd'hui, nous sommes à un moment charnière, où la manière dont nous exploitons la science, la technologie et l'innovation déterminera la qualité de notre avenir. Le débat général de ce jour se concentrera dès lors sur la question de savoir comment, en tant que responsables politiques, nous pouvons mettre à profit les avancées pour créer un avenir plus pacifique et plus durable.

Il n'est nul besoin de vous rappeler que les progrès technologiques rapides offrent de grandes opportunités, mais comportent également des risques. En tant que responsables

politiques, il nous incombe de saisir ces opportunités en faisant preuve de prudence et d'œuvrer en faveur d'un développement sûr de la science, de la technologie et de l'innovation, car un tel développement restera un moteur essentiel d'un avenir plus sûr et plus équilibré. Pour que cet avenir puisse se concrétiser, il faudra déployer un modèle de la triple hélice, où les pouvoirs publics, les entreprises et les centres de connaissance collaborent pour se renforcer mutuellement. Nous constituons une composante de cette hélice et sommes, à ce titre, investis d'une grande responsabilité. Comment pouvons-nous contribuer à favoriser l'évolution nécessaire pour l'avenir?

Avant toute chose, les réglementations revêtent une importance cruciale, car elles ne peuvent pas faire obstacle à l'innovation. Ne pas avancer, c'est reculer. Il faut embrasser les technologies innovantes: c'est ce qui nous donne une longueur d'avance. Les réglementations relatives aux services numériques, à l'intelligence artificielle, etc., doivent par conséquent permettre la mise sur le marché de produits et de services innovants. Les pays ne peuvent investir dans l'innovation que si celle-ci est soutenue par le cadre réglementaire. Du point de vue des pouvoirs publics, c'est un défi de mettre au point des réglementations qui anticipent pleinement les développements futurs. C'est pourquoi nous devons prendre en considération le potentiel des «zones de non-réglementation», c'est-à-dire des espaces où les innovateurs sont libres d'expérimenter sans être soumis à des cadres trop restrictifs qui risquent d'étouffer la créativité. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions découvrir des solutions plus durables.

En outre, tout le monde a le droit de bénéficier des fruits du progrès scientifique. En l'occurrence, le rôle des parlements est de combler le fossé entre la science et la politique, de prendre des décisions mûrement réfléchies basées sur des preuves et de promouvoir le dialogue entre les scientifiques, les chercheurs et la population. Nous devons permettre une intercommunication. Il est essentiel que le facteur humain reste au centre de nos politiques en matière de science, de technologie et d'innovation, et que le progrès technologique profite à tous de manière égale. La recherche scientifique est essentielle et nous devons continuer d'investir dans l'accessibilité des connaissances, de l'enseignement et de la formation. Il faut que les fonds publics soient investis de manière stratégique et que les établissements académiques soient responsabilisés. Là où cela est possible, nous pouvons veiller à ce que les projets de recherche soient en adéquation avec les objectifs de développement durable.

Il reste également crucial d'assurer les conditions d'une concurrence équitable dans le monde entier. La tâche qui nous incombe en tant que parlementaires est claire: nous devons combler le fossé entre les pays en développement et les pays développés, entre le Nord et le Sud, et veiller à ce que la technologie et l'innovation contribuent à l'avènement de sociétés plus pacifiques et plus prospères. Comment pouvons-nous atteindre cet objectif? En investissant dans les systèmes scientifiques dans les pays en développement, en encourageant la recherche et en prévenant la fuite des cerveaux qui entrave le progrès. Cela

implique aussi de rendre la science, la technologie et l'innovation inclusives en y associant davantage de femmes, de jeunes et de personnes issues de tous les milieux socio-économiques.

Nous ne pouvons toutefois pas ignorer les défis que représentent la science, la technologie et l'innovation. Les technologies sont des armes à double tranchant: elles ont un potentiel de création comme de destruction. Les inégalités mondiales risquent de s'aggraver et le retard réglementaire de se creuser. Le non-respect de la vie privée, la désinformation et le chômage que les progrès technologiques pourraient entraîner suscitent également des inquiétudes. Il est d'une importance cruciale de veiller à ce que ces défis n'occultent pas le potentiel de la science, de la technologie et de l'innovation. Il est également important d'avoir une infrastructure de qualité et de pointe, ainsi qu'une gestion fiable des données. Les parlements doivent anticiper les impacts socio-économiques potentiels et faire en sorte de les atténuer.

J'aimerais encore insister sur le rôle crucial que nous avons à jouer en la matière en tant que responsables politiques. Il nous incombe d'élaborer un cadre réglementaire qui promeuve l'innovation et l'expérimentation tout en garantissant la sécurité et l'inclusivité. Nous devons prendre des dispositions pour combler les fossés qui existent actuellement afin que davantage de personnes puissent bénéficier des fruits de la science, de la technologie et de l'innovation. Ces trois domaines entraînent des risques, que nous ne pouvons pas ignorer mais devons, au contraire, intégrer dans notre processus décisionnel.

Nous pourrions ainsi veiller à ce que ces évolutions mènent à un avenir plus pacifique et plus durable. »

Commission permanente de la Démocratie et des Droits de l'homme: corapporteur belge de la prochaine résolution sur les adoptions internationales illégales



M. Michel De Maegd (MR, Chambre) a proposé un thème pour la prochaine résolution de la Commission permanente de la Démocratie et des Droits de l'homme: «Reconnaître et soutenir les victimes d'adoptions internationales illégales et prendre les mesures pour empêcher cette pratique ».

Il a étayé sa proposition en ces termes:

«Tout ce qui brille n'est pas or», comme le dit l'adage.

Des faces sombres entachent, hélas, bien souvent, des actions nobles.

Un triste exemple de cette réalité est la survenance d'adoptions internationales illégales, un peu partout à travers le monde, depuis des décennies.

Un phénomène qu'il faut absolument combattre pour éviter qu'il ne puisse continuer à exister.

Des enfants volés à leurs parents, à leur naissance ou plus tard, pour être ensuite vendus sur le marché de l'adoption. Vendus à des familles qui, dans la grande majorité des cas, ne savaient rien de ce sordide marché et voulaient bien faire en offrant à cet enfant une nouvelle chance.

Des enfants à qui l'identité, la vie, a été volée. Des parents biologiques à qui un enfant a été arraché. Des parents adoptifs qui ont été trompés et qui vivent désormais avec un sentiment de culpabilité immense. Trois groupes de victimes donc, qu'il faut reconnaître et soutenir.

Chers collègues, la situation de chaque pays est bien sûr différente. Les règles en place, la culture, les habitudes peuvent changer. Mais une constante existe, partout, en la matière: l'intérêt supérieur de l'enfant doit primer. Il faut donc agir, partout, en ce sens.

Je vais vous expliquer en quelques mots le combat que j'ai mené dans mon pays, la Belgique, et les acquis que j'ai obtenus en trois ans, pour vous expliquer ensuite comment nous pourrions élargir cela à l'ensemble de nos parlements et de nos pays.

J'ai été contacté, il y a près de quatre ans, par une victime. Elle m'a raconté son histoire, la façon dont elle a découvert la vérité, puis toutes les contraintes que son passé lui cause dans sa vie quotidienne. J'ai ensuite rencontré une autre victime, puis quatre, puis des associations entières, et j'ai réalisé l'ampleur inimaginable de ces trafics d'enfants.

J'ai donc déposé et fait adopter une résolution dans mon assemblée. Elle a été adoptée à l'unanimité, en juin 2022.

Dans ce texte, la Chambre des représentants reconnaissait d'emblée la survenance de ces adoptions illégales, ce qui est important pour les victimes.

Dans ce texte, nous avons également de nombreuses demandes à notre gouvernement, qui visaient les deux objectifs dont je vous ai parlé: empêcher cela de se reproduire et soutenir les victimes, le tout par des mesures concrètes.

Je ne vais pas lister ces demandes ici, mais deux ans après l'adoption de ce texte, les résultats sont déjà là, et très importants pour les victimes:

- les archives ont été ouvertes par les Affaires étrangères afin de permettre aux victimes de rechercher leurs origines;
- la notion d'adoption illégale a été définie clairement en tant que traite des êtres humains;
- le Code de la nationalité a été réformé pour garantir aux victimes de conserver leur nationalité belge au cas où un jugement viendrait invalider l'adoption;
- les conditions de changement de nom pour les victimes qui le souhaitent ont été assouplies;
- et enfin, le gouvernement belge a officiellement reconnu la survenance de ces adoptions illégales dans notre pays et s'est engagé à poursuivre son action.

Il reste donc du chemin à parcourir, mais les lignes ont commencé à bouger très concrètement.

Chers collègues, je suis convaincu que ce que la Belgique peut faire, les autres pays peuvent le faire. Certains ont d'ailleurs entamé le travail. Je pense à la Suisse, aux Pays-Bas, à la France, à la Suède ou au Danemark, pour citer quelques exemples.

C'est pourquoi, lors de la 143^e Assemblée de l'UIP, j'avais déjà souhaité inclure, modestement, ce sujet dans une résolution relative au trafic d'orphelins, via quelques amendements qui avaient été adoptés.

C'est aussi pourquoi je suis venu devant l'ONU, ici à Genève, pour porter ce sujet, ce qui a mené, le 29 septembre 2022, à une «Déclaration commune sur l'adoption internationale illégale». L'ONU estime désormais que l'adoption illégale constitue un crime grave, comme un crime contre l'humanité.

C'est pourquoi je propose que notre Commission prenne ce sujet à bras-le-corps pour lutter contre ce phénomène partout dans le monde et pour venir en aide aux victimes partout dans le monde.

Chers collègues, il est de notre devoir de nous unir pour protéger les plus vulnérables, de ne plus fermer les yeux face à ces injustices et de prendre des mesures concrètes. Ensemble, nous pouvons faire en sorte que ces crimes cessent et que justice soit rendue à toutes les victimes. »

La Commission a approuvé la proposition de M. De Maegd à l'unanimité. Une audition d'experts et un débat en commission seront organisés. M. De Maegd rédigera ensuite un projet de résolution en collaboration avec Mme Lucila Crexell (Argentine) et M. Sasmit Patra (Inde).

Rencontre bilatérale avec une délégation du Sénat de Burundi dirigée par M. Emmanuel Sinzohagera, président du Sénat

En marge de l'Assemblée, MM. *Christophe Lacroix (Chambre, PS)* et *Michel De Maegd (Chambre, MR)*, et Mme *Stéphanie D'Hose (Sénat, Open Vld)* ont rencontré une délégation du Sénat de Burundi composée des personnes suivantes:

- M. SINZOHAGERA Emmanuel, président du Sénat;
- Mme NJEBARIKANUYE Spès-Caritas, sénatrice;
- M. NIYONZIMA Rénovat, secrétaire général du Sénat;
- M. NIYIRAGIRA Ladislas, porte-parole du président du Sénat.



Au cours de l'échange de vues, les questions suivantes ont été abordées:

- les prochaines élections législatives de juin 2025;

- la réforme du Sénat burundais, où, compte tenu de la disposition constitutionnelle prévoyant deux sénateurs par province et de la réduction récente du nombre de provinces (ainsi que de communes) de dix-huit à cinq par le biais de fusions, seuls dix sénateurs élus directs et trois sénateurs cooptés siègent désormais au sein du Sénat réformé. L'augmentation de la charge de travail des sénateurs a nécessité le recrutement de personnel supplémentaire. Une révision constitutionnelle n'a pas été jugée opportune;
- le rôle du Sénat dans la réconciliation du peuple burundais au regard de son histoire et dans la promotion de la cohésion sociale;
- le plan stratégique du Sénat qui, entre autres, promeut un haut degré de numérisation de ses services («parlement zéro papier»);
- l'importance que la délégation burundaise attache à la rencontre avec la Belgique, et le message de réconciliation et de fraternisation entre les deux pays qui partagent une histoire longue et profonde, ainsi que la conviction que la Belgique continue à jouer un rôle d'orientation important dans l'avenir du Burundi;
- l'expertise incomparable de la Belgique concernant le Burundi, qui est particulièrement sollicitée par l'UE dans le cadre de sa politique de développement;
- un éclaircissement sur la mission de la «Commission spéciale chargée d'examiner l'État indépendant du Congo et le passé colonial de la Belgique au Congo, au Rwanda et au Burundi, ses conséquences et les suites qu'il convient d'y réserver», qui malheureusement, en raison des circonstances, n'avait pas donné lieu à une rencontre avec le Sénat du Burundi. Une mission d'une délégation belge au Burundi en 2013, dont faisait partie M. Lacroix, avait bien prévu une rencontre avec le Sénat burundais;
- la nouvelle enveloppe du SPF Coopération au développement de la Belgique, qui s'élève à 75 millions d'euros et qui sera mise en œuvre dans divers secteurs allant de l'éducation à l'économie circulaire, en passant par les processus démocratiques. Le fait que le Burundi soit le seul pays de la région à ne pas avoir d'accords bilatéraux de coopération au développement avec la Belgique avait auparavant suscité la consternation;
- les cycles d'une dizaine d'années dans l'histoire du Burundi, qui ont à chaque fois conduit à des spirales de violence. La volonté politique déterminée de les rompre, d'établir une paix durable et d'attirer les investissements pour construire un avenir prospère pour les générations à venir;
- Le fait que la grande majorité des éruptions de violence sont dues à des conflits liés à la propriété foncière. Pour y remédier, une commission parlementaire a été mise en place pour suivre le déroulement des dossiers judiciaires et les doléances des citoyens.

En résumé, les entretiens ont donc surtout porté sur le renforcement des liens de coopération, compte tenu de l'ancienneté des liens historiques entre le Burundi et la Belgique.

Groupe de travail sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine

Mme Stephanie D'Hose (*Open Vld, Sénat*), est membre du Groupe de travail sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine de l'UIP depuis août 2023.



Depuis mars 2022, le groupe de travail s'efforce de promouvoir le dialogue politique pour soutenir les efforts de paix. Cet organe de l'UIP collabore avec les délégations parlementaires de l'Ukraine et de la Russie à l'UIP pour trouver des moyens d'atténuer les conséquences humanitaires de la guerre, dans l'attente d'un cessez-le-feu et d'un retour à la table des négociations.

À l'initiative de Mme D'Hose, le groupe de travail avait décidé, lors de la 147^e Assemblée de l'UIP à Luanda en octobre 2023, d'ajouter la question des enfants déplacés aux quatre autres thèmes de travail que sont la sécurité nucléaire, la sécurité alimentaire, les prisonniers de guerre et la sécurité des zones écologiquement fragiles. En ajoutant les droits de l'enfant, le groupe de travail vise à atténuer les conséquences humanitaires de la guerre et à continuer à travailler à des mesures modestes mais tangibles en faveur de la paix.

Lors de la réunion du groupe de travail du 15 octobre 2024, Mme D'Hose a demandé des explications sur le mandat que le groupe de travail aurait donné à la présidente de l'UIP, Mme Tulia Ackson, avant sa rencontre avec le président russe Poutine à Saint-Pétersbourg en juillet 2024. Après une consultation approfondie du rapport et des enregistrements audio de la dernière réunion du groupe de travail, Mme D'Hose a constaté que le groupe n'avait donné aucun mandat et que de telles interprétations étaient incorrectes. M. Ali Al Nuaimi (Émirats arabes unis), président du groupe de travail, a été le seul à s'exprimer en ce sens. Une discussion sémantique sur la formulation correcte du rapport a conduit à des ajustements dans le rapport. Mme D'Hose a aussi souligné l'importance de l'objectivité et de la précision dans les rapports.

La réunion s'est ensuite concentrée sur deux sujets principaux: le soutien à accorder aux regroupements familiaux et le recours moins fréquent à une rhétorique hostile, avec une attention particulière pour la sécurité nucléaire.

Sur le premier point, la délégation ukrainienne a présenté cinq cas concrets d'enfants enlevés, en soulignant les obstacles juridiques et administratifs au rapatriement de ces enfants dans le système juridique russe. La délégation était assistée par une représentante du commissaire ukrainien aux droits de l'homme.

La délégation russe s'est défendue en déclarant que les structures existantes, telles que la Croix-Rouge, s'employaient déjà au regroupement familial, mais sans entreprendre d'actions concrètes sur les cinq cas présentés. La délégation a également défendu les lois russes, en les présentant comme une garantie pour le bien-être des enfants et en rappelant qu'elles étaient entrées en vigueur avant le début de «l'opération militaire spéciale» et n'avaient donc pas du tout été élaborées pour empêcher le retour chez des parents ukrainiens. À la suite d'une intervention de Mme D'Hose, s'appuyant sur le raisonnement de la délégation russe, cette dernière a tout de même concédé qu'un cas pourrait éventuellement être résolu, à condition que la paternité légale soit établie pour l'enfant en question. Cette volonté de coopération, certes très limitée, offre, selon certains membres, la perspective d'une éventuelle intensification à plus long terme.

La discussion sur la sécurité nucléaire a été moins constructive et marquée par la rhétorique russe habituelle. La Russie a accusé l'Ukraine d'être responsable de la situation à la centrale nucléaire de Zaporijjia et a critiqué les livraisons d'armes par des pays de l'OTAN. La délégation russe a tenu un discours ambivalent. Alors qu'un député a confirmé que la Russie ne franchirait pas la «ligne rouge» en ce qui concerne le recours aux armes nucléaires, un autre a affirmé que la Russie prendrait «toute mesure nécessaire» si elle se sentait menacée.

Bien que les progrès soient limités, la poursuite du dialogue et l'apparente volonté d'engagement observée du côté russe sont source d'espoir, selon certains membres.

Bilan de l'Assemblée par le président du Groupe des Douze Plus

M. *Andries Gryffroy (Sénat, N-VA)*, président du Groupe des Douze Plus¹, a confié à M. *Laurent Wehrli (Suisse, Conseil national)*² - qui lui succédera comme président du Groupe des Douze Plus après cette Assemblée – le soin de prononcer le discours suivant:

Il a dressé de l'Assemblée le bilan suivant:

¹ Le Groupe des Douze Plus est le groupe géopolitique de 47 pays auquel la Belgique appartient.

² M. Gryffroy a dû partir plus tôt que prévu.

« Madame la présidente,
Chers collègues,
Monsieur le secrétaire général,

Le Groupe des Douze Plus s'est réuni le 12 octobre pour une longue réunion dans l'après-midi et durant chaque matin du 14 au 17 mars.

Le Groupe a célébré aussi son 50^e anniversaire et nous remercions la présidente pour sa présence et le discours qu'elle a prononcé lors de cette célébration.

Le Groupe a désigné un nouveau président et il vous parle maintenant. Je tiens à remercier mon prédécesseur M. Andries Gryffroy pour tous ses efforts et c'est d'ailleurs en son nom que je m'adresse à vous, car il est retenu en Belgique.

Les membres du Groupe des Douze Plus ont été très actifs au sein de différentes commissions, notamment la Commission permanente de la Démocratie et des Droits de l'homme qui a examiné et approuvé le projet de résolution d'une collègue de notre groupe, Mme Michelle Rempel (Canada), intitulé « *L'impact de l'intelligence artificielle sur la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit* ». Ce sujet restera une priorité au cours des prochaines années et nous tenons à féliciter Mme Rempel et sa collègue de Tanzanie. Nous nous félicitons également de la désignation de M. Michel de Maegd comme corapporteur de la prochaine résolution sur les adoptions internationales illégales. Nous lui souhaitons beaucoup de succès dans ce projet.

Nous tenons également à exprimer nos sincères remerciements au président de la Commission permanente des Affaires des Nations unies, notre collègue canadien David Mc Guinty, pour le travail de fond réalisé au sein de la commission sur des sujets très importants et très complexes tels que le financement du système des Nations Unies, les processus de ratification et d'entrée en vigueur des instruments des Nations Unies et la complémentarité entre l'ONU et le G20. En outre, la commission s'est penchée sur le partage des meilleures pratiques ainsi que sur les enseignements tirés des deux premières motions de la commission.

Nous savons évidemment gré à Dennis Naughten, notre dynamique président irlandais du Groupe de travail sur la Science et la Technologie, pour tout le travail effectué, qui a été brillamment récompensé ce matin par l'adoption de la Charte de l'UIP sur l'éthique de la science et de la technologie. Je salue également le travail de notre collègue Talsma, des Pays-Bas, qui préside le Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient.

Et, *last but not least*, nous remercions nos collègues du Groupe britannique et du Groupe français, Mme Bradley et M. Iacovelli, pour leur projet de point d'urgence qui a été adopté hier à l'unanimité par le comité de rédaction après deux Assemblées sans point d'urgence. Nous remercions également la présidente du comité de rédaction, Mme Rempel, pour son travail exemplaire. Notre Groupe regrette évidemment que la guerre en Ukraine – comme l'ensemble des autres conflits dans le monde – ne soit plus mentionnée dans le texte car il est plus crucial que jamais d'aborder cette question.

Le comité de rédaction a été contraint de retirer du texte tous les exemples concrets pour pouvoir parvenir à un accord dans le délai imparti. D'une part, je suis tout à fait conscient que cela n'est pas facile pour certains pays mais, d'autre part, cette Assemblée avait vraiment besoin d'un produit final qui soit porteur des objectifs communs de notre organisation.

Madame la présidente, nous avons eu des discussions intenses avec vous ces derniers jours et nous vous remercions pour votre disponibilité et votre ouverture d'esprit. Plusieurs éléments ont été clarifiés et nous avons entendu que vous aviez les meilleures intentions et l'ambition d'explorer toutes les voies de dialogue possibles.

Cependant, notre Groupe continue à déplorer votre visite au président Poutine, un criminel de guerre qui attaque unilatéralement d'autres pays et viole massivement les droits de l'homme. Je suis conscient que nous devons toujours nous méfier de la pratique du « deux poids deux mesures », mais l'Ukraine est un pays qui est devenu pacifiquement un État souverain dans le respect de toutes les règles internationales. Elle ne fait rien d'autre que se défendre contre un agresseur brutal qui invente toutes sortes d'absurdités pour l'attaquer.

M. Poutine est certes le président de son pays, mais je vous rappelle que la Cour pénale internationale a délivré un mandat d'arrêt contre lui pour crimes de guerre en Ukraine et pour la déportation d'enfants de zones occupées d'Ukraine vers la Fédération de Russie et que les parties au Statut de Rome sont tenues de l'arrêter s'il met le pied sur leur territoire. Nous sommes satisfaits de notre réunion de mardi en petit comité, qui fut franche et fructueuse. Il est important d'avancer maintenant ensemble, et nous sommes prêts à le faire.

Nous nous réjouissons des initiatives qui sont prises aujourd'hui par le Comité exécutif et notre Groupe reste entièrement disponible pour travailler ensemble sur les objectifs communs de notre organisation.

Nous remercions tous les collègues pour les échanges inspirants. Le secrétariat de l'UIP a de nouveau fait un travail exemplaire et nous tenons à le remercier. Merci aussi à tous les membres des délégations. Bon voyage à tous ! Nous attendons déjà avec impatience la prochaine Assemblée. »

*
* *